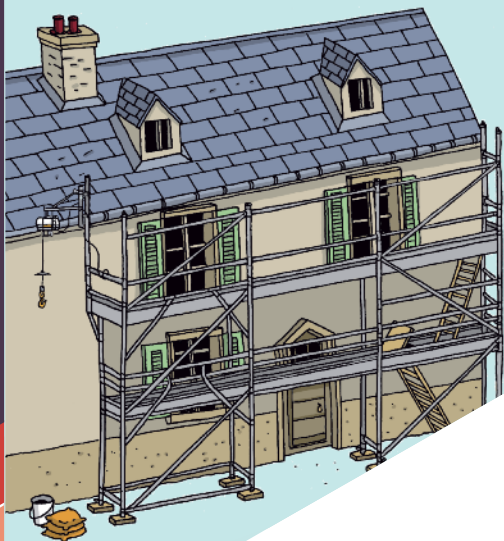


# MÉMO SÉCURITÉ

Chef d'entreprise  
artisanale



## TRAVAIL EN HAUTEUR ÉCHAFAUDAGE DE PIED

Les chutes de hauteur sont la **PREMIÈRE** cause  
d'accidents graves et **MORTELS** dans le BTP.

## RESTEZ VIGILANTS LORSQUE VOUS TRAVAILLEZ EN HAUTEUR

Pour vous, les risques principaux sont les suivants :

- renversement d'échafaudage ;
- perte d'équilibre ;
- chute de matériaux ou matériel ;
- contact avec un conducteur électrique.

## MONTAGE, UTILISATION ET DÉMONTAGE D'UN ÉCHAFAUDAGE

### > PAS PAR N'IMPORTE QUI !

Les échafaudages doivent être montés et démontés avec soin par des artisans ou salariés FORMÉS et intervenant sous la direction d'une personne compétente. "R 408"

Pour toute intervention, n'oubliez pas de porter vos EPI : casque, gants, chaussures de sécurité !



ATTENTION

**Cette formation  
doit être renouvelée  
en fonction  
de l'évolution  
du matériel.**



Pour en savoir plus sur cette formation, contactez votre **CAPEB DÉPARTEMENTALE** ou allez sur le site [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr), puis tapez "R 408" ou "**FORMATION ÉCHAFAUDAGE**".

## > PAS N'IMPORTE LEQUEL !

Privilégiez le matériel de marque NF avec MDS (Montage et Démontage en Sécurité), pour l'achat ou la location.



### BON À SAVOIR

Le marquage NF garantit une évaluation indispensable de qualité sur l'échafaudage.

## À L'UTILISATION LE RISQUE N'EST PAS UNE ILLUSION

**Si les gardes corps ont dû être déposés pour une action ponctuelle, REMETTEZ-LES EN PLACE.**

Ne surchargez pas les planchers ou le système de montage des matériaux (chèvre).  
"Secouez" l'échafaudage chaque matin et contrôlez-le visuellement pour s'assurer de :

- sa stabilité et son absence de jeu ;
- la présence des dispositifs de protection et de sécurité ;
- l'absence de dégradation ;
- l'absence de givre ou de verglas sur les planchers



**ATTENTION**

**La notice  
d'instruction  
du constructeur  
doit être disponible  
sur le chantier.**



### BON À SAVOIR

En cas d'installation d'une protection anti-chute de gravats, préférez les filets aux bâches (moins de prise au vent).

## CLASSES DE L'ÉCHAFAUDAGE : UNE HISTOIRE DE POIDS !

Classe 1	75 kg/m <sup>2</sup>	Contrôle et travaux avec outils légers sans stockage.
Classe 2	150 kg/m <sup>2</sup>	Travaux d'inspection, peinture, ravalement, étanchéité, plâtre... sans stockage autre que les matériaux immédiatement utilisés.
Classe 3	200 kg/m <sup>2</sup>	
Classe 4	300 kg/m <sup>2</sup>	Travaux de construction en petits éléments, ITE, enduits de façade, bétonnage, travaux de plâtre.
Classe 5	450 kg/m <sup>2</sup>	
Classe 6	600 kg/m <sup>2</sup>	Travaux de maçonnerie lourde et de gros stockage de matériaux.



**ATTENTION**

**La charge par travée ne doit pas dépasser 1,5 fois celle admissible d'un plancher.**

## > PAS N'IMPORTE COMMENT !



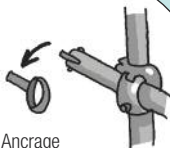
### BON À SAVOIR

Le matériel doit être examiné avant toute mise en service et au moins tous les 3 mois par des personnes compétentes.

Solidarisation  
obligatoire  
des 2 tubes en  
cas de levage ou  
lors de l'utilisation  
d'un treuil en cas  
de déport



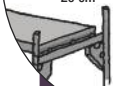
Ancrage  
au bâtiment  
par chevillage



Si la distance entre  
l'échafaudage et le mur  
est supérieure à 20 cm,  
prévoir un garde-corps  
intérieur ainsi qu'une plinthe.

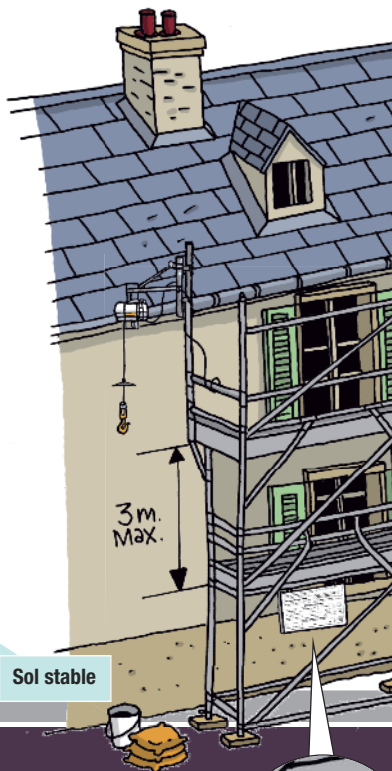
20 cm

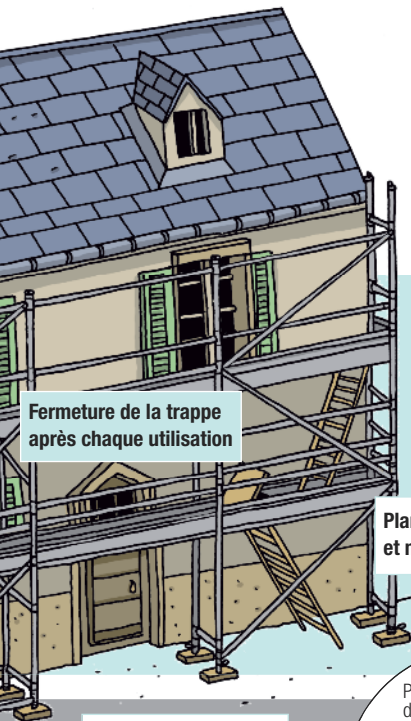
Nécessité d'un  
système anti-  
soulèvement



Sol stable

Si l'échafaudage empiète sur  
la voie publique, demander  
une autorisation et prévoir un  
balisage (nocturne et diurne)  
ainsi que des protections.





Fermeture de la trappe  
après chaque utilisation

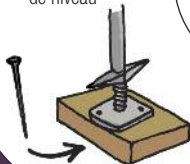
Planchers horizontaux  
et non glissants

Vérifiez le sol d'assise  
avant montage



Port du casque  
obligatoire

Pied fixé sur cale  
de niveau



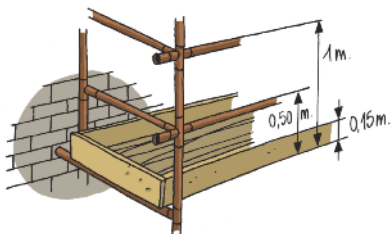
Pied posé  
sur parpaing



Les opérations de montage et démontage doivent s'effectuer en **SÉCURITÉ**.

## AU MONTAGE PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS

- 1 Assurez-vous de la présence des éléments de sécurité (garde-corps, lisse intermédiaire et plinthe).



- 2 Au cas où l'entreprise utilisatrice ne serait pas l'entreprise de montage de l'échafaudage

Procès verbal de réception de travaux d'échafaudages à **VALIDER**.

- 3 Si les protections collectives ne peuvent pas être posées, **ÉQUIPEZ-VOUS D'UN HARNAIS ET ARRIMEZ-VOUS SUR UN POINT FIXE.**



**ATTENTION**

**Ne mélangez pas les éléments de différents matériels.**



**ATTENTION**

**Ne forcez pas sur les éléments de l'échafaudage.**





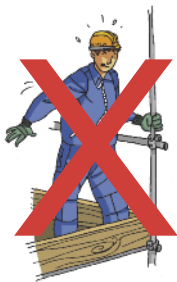


## BON À SAVOIR

Un DIUO (Document d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage) peut-être disponible, il permet de connaître les moyens d'arrimage sur l'ouvrage concerné et leurs limites d'utilisation.

## NE VOUS PRÉCIPITEZ PAS LORS DU DÉMONTAGE

Le démontage s'effectue avec soin dans l'ordre inverse du montage.  
Ne démontez les contreventements et les amarres qu'au fur et à mesure de l'avancement du démontage (risque d'effondrement ou de renversement).



**ATTENTION**

**Ne stockez pas les éléments démontés sur l'échafaudage.**



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**OPPBTP** : [www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr) et [spoth-btp.fr](http://spoth-btp.fr)

**INRS** : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**CRAM** : [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

## SITES MARCHANDS\*

### Loueurs/vendeurs/poseurs d'échafaudage

**LAYHER** : [www.layher.fr](http://www.layher.fr)

**ENTREPOSE ÉCHAFAUDAGE** : [www.entrepose-echafaudage.fr](http://www.entrepose-echafaudage.fr)

**ALTRAD** : [www.altrad.com](http://www.altrad.com) (vente seulement)

**MILLS** : [www.mills.fr](http://www.mills.fr)

**DUARIB** : [www.duarib.fr](http://www.duarib.fr)

**KILOUTOU** : [www.kiloutou.fr](http://www.kiloutou.fr) (location seule)

### EPI (Équipements de Protection Individuelle)

**MANUTAN** : [www.manutan.fr](http://www.manutan.fr)

**DIMOS** : [www.dimos.fr](http://www.dimos.fr)

**FRANCE SÉCURITÉ** : [www.france-securite.fr](http://www.france-securite.fr)

**PRO SELECTION** : [www.proselection.fr](http://www.proselection.fr)

**EPINET** : [www.epi-net.fr](http://www.epi-net.fr)

\*cette liste, non exhaustive, est indicative et ne signifie pas que ces fournisseurs soient recommandés.



Réalisé par IRIS ST, le pôle santé-sécurité créé par la CAPEB, en collaboration avec toutes les UNA de la CAPEB.